



Stratégie Régionale en faveur de l'alimentation

.....

Mission d'appui régional visant à suivre la mise en place des projets alimentaires territorialisés en s'appuyant sur la définition régionale.

.....

Cadre d'intervention 2019

Appel à Projet 2019

Introduction

La stratégie régionale en faveur de l'alimentation souhaite répondre à la fois aux défis de santé publique, d'environnement et d'économie. Cela implique de relocaliser et de diversifier les productions car la diminution d'échelle et la relation directe permettent de moins artificialiser les aliments, d'équilibrer les relations commerciales et donc de faciliter l'accès pour tous à des produits plus naturels, « vraiment » bons. C'est dans cet objectif que la Région souhaite soutenir le développement sur son territoire de nombreux Systèmes Alimentaires Territoriaux (SAT).

Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) met en réseau les acteurs existants d'un territoire (citoyens, élus, associations, acteurs économiques...) dans le cadre d'une action collective. Un Système Alimentaire Territorial prend appui sur un PAT pour atteindre un certain degré d'autonomie alimentaire à travers la relocalisation et la diversification des activités liées à l'alimentation. Un SAT se distingue d'un PAT parce qu'il peut introduire de nouveaux acteurs économiques et parce qu'il possède une gouvernance propre.

La mise en place de ces Systèmes se fera de manière progressive et différenciée puisqu'elle s'appuie sur l'appropriation par les territoires de ces questions.

L'accompagnement de l'émergence de PAT, puis de SAT sur l'ensemble du territoire régional exige un travail d'animation sur la durée.

Les caractéristiques des PAT sur le territoire régional seront définies sur la base de la stratégie régionale lors de la préparation de la conférence régionale de l'alimentation du 13 novembre 2018.

La Région souhaite appuyer une structure en capacité de suivre les projets de territorialisation de l'alimentation sur la région Centre Val de Loire avec une analyse critique permanente, et de faciliter les dynamiques citoyennes pour une plus forte implication des citoyens dans ces projets.

1. MODALITÉS DE SÉLECTION

OBJECTIFS

La Région souhaite suivre la mise en place des projets alimentaires territorialisés par tous les acteurs du territoire et accompagner leur développement. Cet appel à projets a pour objectifs de soutenir une structure qui va :

- conduire à **l'échelle du territoire régional** un suivi de l'état d'avancement par territoire, assorti d'une analyse des contraintes et du contexte local, ainsi que d'être force de proposition pour faciliter l'apparition de nouveaux PAT, puis de nouveaux SAT.
- mettre en place **les outils méthodologiques d'accompagnement** et organiser le partage des bonnes pratiques
- mener des **actions de sensibilisation** pour accompagner un changement culturel vers une vision systémique :
 - des collectivités territoriales dans le but de les entraîner vers une analyse systémique de leur territoire pour construire un PAT, débouchant sur un SAT,
 - des acteurs de l'alimentation, dont les citoyens, afin de les rendre acteurs dans les processus de gouvernance liés à la mise en place de PAT.
- mener **des actions d'incubation** qui permettront l'élaboration de projets collectifs (production en motivant la diversification agricole, transformation, commercialisation, logistiques) qui pourront ensuite être soutenus par d'autres dispositifs régionaux (tels qu'A vos ID, ou dispositifs des CRST),

1.1 - Bénéficiaire

Le bénéficiaire de l'aide est un organisme public ou privé qui assure le suivi et une analyse des dynamiques territoriales liées à l'alimentation prenant en compte l'implication des citoyens dans les gouvernances locales. Il pourra pour cela s'appuyer sur d'autres structures qui travaillent à des échelons plus réduits mais il sera garant que l'action concerne l'ensemble du territoire régional. Dans ce dernier cas, une convention chef de file sera établie

1.2 - Dépenses éligibles

- **Dépenses éligibles :**

- Frais de personnels du bénéficiaire dédiés à l'opération, et frais qui y sont liés : déplacement, restauration, hébergement (prise en compte au réel)
- Frais de structure sous la forme d'un taux forfaitaire de 15% des frais de personnels directs éligibles (conformément à l'article 68-1b du règlement FESI UE n°1303/2013)
- Dépenses facturées de prestataires nécessaires à l'organisation des actions de sensibilisation : outil de communication, location de salle, prestation d'animation ...

1.3 - Critères de sélection à partir desquels seront appréciées les candidatures

Les dossiers seront examinés en fonction des critères cumulatifs de priorité définis dans la grille de notation ci-après.

		Points
1 – Présence au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une structure régionale et/ou d'une structure pouvant être un interlocuteur à l'échelon régional - Capacité à couvrir le territoire régional - Capacité à mutualiser la méthode et les outils au niveau régional 	Jusqu'à 20 points
2 – Compétence en relation avec la création d'un PAT menant à un SAT	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs pouvant s'appuyer sur un réseau national travaillant spécifiquement sur ces questions - Acteurs s'inscrivant dans les dynamiques régionales sur ce sujet : implication dans des projets en lien avec l'alimentation sur le territoire régional, lien avec d'autres acteurs et/ou réseau du territoire - Compétence acquise dans la mise en relation des acteurs de l'alimentation, implication dans des structures de gouvernance locale en relation avec l'alimentation - Expérience déjà conduite sur le sujet 	Jusqu'à 50 points
3 – Outils et méthodes déployés	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs déjà présents et reconnus dans l'accompagnement de ce type de projet - Présence d'une méthode d'accompagnement spécifique et systémique des projets alimentaires liant les différents acteurs du territoire - Présence d'outils permettant une analyse systémique du territoire de projet - Présence d'un outil de diffusion dédié à la mise en place de projets alimentaires territorialisés permettant de diffuser outils et méthodes sur l'ensemble du territoire régional 	Jusqu'à 50 points
TOTAL		

2. INTERVENTION DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Cadre réglementaire :

Régime cadre exempté de notification n° SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020

Régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"

- **Taux d'aide :**

80% d'aide publique des dépenses éligibles sur l'animation des filières, l'appui méthodologique et thématique.

La région réserve une enveloppe indicative de 50 000 € pour cette opération en 2019.

3. CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers doivent être déposés auprès de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt du Conseil régional Centre – Val de Loire.

La sélection s'effectue par appel à projet et les dossiers sont à adresser au plus tard à la date suivante :

- **Appel à projets 2019 : du 17 novembre 2018 au 30 janvier 2019 inclus**

(Cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par courrier)

Le présent AAP a une durée de 12 mois. Les dépenses seront éligibles depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Au cours de l'instruction, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt note chaque dossier en fonction des critères présentés au paragraphe 1.3.

Le dossier retenu sera celui qui aura la note la plus élevée.

La demande d'aide doit comporter à minima le programme d'action et budget prévisionnel, un descriptif des actions permettant de réaliser l'instruction selon les critères d'appréciation de la grille de notation et le RIB. La demande d'aide doit parvenir, signée, au plus tard pour la date limite de dépôt.

Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidatures sont à déposer, si possible en version électronique, à la Région :

Conseil régional Centre – Val de Loire	Direction de l'Agriculture et de la Forêt 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 45041 ORLÉANS Cedex 1	direction.agriculture@regioncentre.fr
---	--	---------------------------------------